

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00886

Numéro SIREN : 842 474 066

Nom ou dénomination : A.G VERTS

Ce dépôt a été enregistré le 24/09/2019 sous le numéro de dépôt 8421

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DRAGUIGNAN

Palais de Justice CS 60223
83006 DRAGUIGNAN Cédex
IBAN: FR79 4003 1000 0100 0035 7892 M97
INTERNET: www.infogreffe.fr
TEL : 04.94.50.83.27

RECEPISSE DE DEPOT

A.G VERTS
2 rue Mirabeau
83170 Tourves

V/REF :

N/REF : 2018 B 886 / 2019-A-8421

Le greffier du tribunal de commerce de Draguignan certifie qu'il a reçu le 24/09/2019, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 11/09/2019
- aucune rémunération pour le Président du 12.09.2018 au 30.09.2018

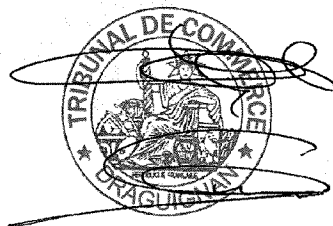
Concernant la société

A.G VERTS
Société par actions simplifiée à associé unique
2 rue Mirabeau
83170 Tourves

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-A-8421 le 24/09/2019

R.C.S. DRAGUIGNAN 842 474 066 (2018 B 886)

Fait à DRAGUIGNAN le 24/09/2019,
LE GREFFIER-SELARL C.LESTOURNELLE-HALLEZ



SASU A.G-VERTS
Capital fixe de 1000 Euros
2, Rue Mirabeau
83170 Tourves
RCS Draguignan 842474066

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

24 SEP. 2019

83300 DRAGUIGNAN
Déposé sous le n°

A8421

Le 11/09/2018 à 14 heures, sont présents au siège de la société, les soussignés :

- Monsieur GOUMID Abdelkader né le 06/12/1977 à Oran Algérie, de nationalité Algérienne, marié, demeurant 2, Rue Mirabeau 83170 Tourves.

Représentant la totalité des actions, afin de participer à :

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Dont l'ordre du jour annoncé par Monsieur GOUMID Abdelkader, président de cette assemblée, est :

REMUNERATION DE LA PRESIDENCE

RESOLUTION N°1

Il est décidé que durant la période du 12/09/2018 au 30/09/2018, Monsieur GOUMID Abdelkader ne percevra pas de salaire mais, à partir du 01/10/2018 et jusqu'au 31/12/2019, il percevra une rémunération nette mensuelle de 1400.00€, au titre de son mandat de président.

Pour la période future, il sera décidé de sa rémunération lors d'une prochaine assemblée générale

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30 minutes.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès verbal qui sera signé par tous les intervenants susmentionnés.

Fait à Tourves
Le 11/09/2018

Signatures des intervenants :

